

Les ministres de l'Intérieur de l'UMA adoptent la déclaration de Rabat: Pour une «stratégie sécuritaire maghrébine commune»

Le Conseil des ministres de l'Intérieur des pays de l'Union du Maghreb arabe élabore une «stratégie sécuritaire maghrébine commune».

Ce sont des décisions de grande importance que les pays de l'Union du Maghreb arabe (UMA) ont prises suite à la réunion, dimanche dernier dans la capitale du Royaume, du Conseil des ministres de l'Intérieur des pays de l'UMA.

En effet, dans le cadre la déclaration de Rabat qui a sanctionné les travaux de cette réunion, les ministres maghrébins de l'Intérieur ont pris plus d'une vingtaine de résolutions qui entrent dans le cadre d'une «stratégie sécuritaire maghrébine commune». Ces résolutions s'articulent autour de cinq axes qui constituent, dans l'ensemble, la stratégie commune des cinq pays maghrébins.

La déclaration de Rabat a été adoptée dans la continuité des recommandations prises dans le cadre du Conseil des ministres des Affaires étrangères des pays de l'UMA (réunion ayant eu lieu le 9 juillet 2012 et qui a été consacrée à la problématique sécuritaire dans la région).

Elle vient également après l'adoption «du plan d'action de Tripoli», approuvé suite au congrès ministériel régional portant sur la sécurité des frontières (organisé à Tripoli les 11 et 12 mars). La déclaration de Rabat a été rédigée également à la lumière de la déclaration publiée à l'issue de la quinzième conférence des ministres de l'Intérieur des pays de la Méditerranée groupe 5+5, tenue en Algérie les 8 et 9 courant.

Ainsi, les 24 résolutions adoptées dimanche à Rabat dans le cadre de la réunion du Conseil des ministres de l'Intérieur des pays de l'UMA sont le fruit d'une longue réflexion et d'intenses échanges.

La plupart des résolutions portent sur la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, qui est le premier axe de la déclaration de Rabat. Ainsi, les cinq pays maghrébins s'engagent, entre autres, à unifier leurs efforts et à renforcer la coopération entre leurs services sécuritaires à travers l'échange des renseignements et des expertises.

Dans le même sens, ils s'engagent à adopter une approche commune pour lutter contre ce phénomène et neutraliser les projets des organisations terroristes. De même, ils se sont mis d'accord pour élaborer une approche maghrébine globale fondée sur la conjugaison des volets liés à la sécurité et au développement en coordination avec tous les partenaires stratégiques.

Les résolutions adoptées insistent sur la nécessité de fonder un partenariat sécuritaire entre les pays de l'UMA et les pays de la région sahélo-saharienne, tout en mettant l'accent sur l'importance de contrer toutes les formes de financement du terrorisme.

Notamment à travers les rançons. Le deuxième axe des résolutions contenues dans la déclaration de Rabat concerne la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains. Dans ce cadre, il a été appelé à prendre en considération l'aspect humain. Les ministres maghrébins de l'Intérieur ont ainsi recommandé d'encourager la liberté de circulation et de résidence dans les pays de l'UMA, et ce, à travers des mécanismes qui feraient l'objet d'un accord futur.

Ils vont également agir pour élaborer une stratégie maghrébine pour la lutte contre l'immigration clandestine et la traite de l'être humain.

Le troisième axe de la «stratégie sécuritaire maghrébine commune» est relatif à la lutte contre le trafic de drogue et des psychotropes. Quand au quatrième axe il concerne la protection civile. Pour s'assurer de la mise en œuvre de ces résolutions, la déclaration de Rabat a prévu des mécanismes et des mesures pour l'exécution des décisions prises par les ministres de l'Intérieur.

Comité de suivi des résolutions de Rabat

Le Conseil des ministres de l'Intérieur des pays de l'Union du Maghreb arabe prévoit, désormais, la tenue de réunions annuelles des ministres de l'Intérieur, des réunions de coordination et de concertation préalablement à toute rencontre internationale ou régionale. Il a également été décidé la création d'un comité de suivi dans le domaine de la sécurité.

Les membres de ce comité seront désignés par les ministères de l'Intérieur des pays de l'UMA. Cette entité qui aura à se réunir tous les trois mois (ou chaque fois que c'est nécessaire) sera chargée de mettre en application le contenu de la déclaration de Rabat. La première réunion de ce comité devra avoir lieu au Maroc en juin prochain.

Brahim Mokhliss, LE MATIN